

## **MDG CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT PRIVILÈGES ET CONDITIONS D'ABONNEMENT**

**Note:** Dans ce document, nous utiliserons le nom MDG pour décrire MDG Computers Canada Inc. En acceptant les privilèges et conditions du Club des avantages d'achat de MDG (" avantages d'achat "), vous acceptez de vous conformer aux privilèges, conditions et règlements suivants (" Conditions "). Les présentes Conditions peuvent être modifiées par MDG sans préavis écrit ou consentement de l'Abonné au Club des Avantages d'Achat (défini ci-dessous), mais dans ce cas, les modifications apportées s'appliqueront prospectivement au prochain renouvellement mensuel des avantages d'achat de l'Abonné au Club des Avantages d'Achat. Un abonné au Club des avantages d'achat est une personne qui souscrit aux avantages d'achat.  
Abonné au Club des avantages d'achat convient de ce qui suit :

### **1. Général**

Les présentes conditions s'appliquent aux avantages d'achat. Les présentes Conditions remplacent tous les privilèges, conditions et règlements antérieurs relatifs aux avantages d'achat.

### **2. Acceptation des conditions**

L'abonné au Club des avantages d'achat déclare avoir lu les présentes conditions et comprend et accepte ce que contiennent les présentes. Indépendamment de toute autre section de ces conditions, la publication de la version en vigueur des conditions sur [https://secure.mdg.ca/pdf/QC\\_FR\\_WP\\_MDG\\_Purchase\\_Benefits\\_Club\\_Subscription\\_Terms\\_and\\_Conditions.pdf](https://secure.mdg.ca/pdf/QC_FR_WP_MDG_Purchase_Benefits_Club_Subscription_Terms_and_Conditions.pdf) sera considérée comme un avis à l'abonné au Club des avantages d'achat sur ces conditions, si un autre avis doit ou peut être donné selon les présentes conditions. Les conditions peuvent être modifiées de temps en temps, mais la version en vigueur sera publiée au site Web.

### **3. Admissibilité**

- a. Les avantages d'achat sont offerts à toutes les personnes admissibles âgées de 18 ans et plus.
- b. MDG se réserve le droit de refuser les avantages d'achat à tout demandeur et de suspendre ou de révoquer immédiatement les avantages d'achat pour des raisons graves, y compris la fraude ou la violation des conditions (voir Section 12 pour plus de détails).
- c. Les Avantages à l'achat sont assujettis à toutes les règles adoptées par MDG, y compris nos politiques et pratiques des renseignements personnels à <https://secure.mdg.ca/content/default.aspx?LID=2&type=privacy> qui peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis, sauf si la loi le limite autrement.
- d. Les Abonnés du Club des avantages d'achat peuvent annuler les avantages d'achat en tout temps en appelant le Service à la clientèle de MDG au : 1 800 906-0976, poste 352, pour demander l'annulation des avantages d'achat.
- e. **Les avantages d'achat ne seront pas facturés si l'Abonné du Club des avantages d'achat n'achète pas un produit auprès de MDG.**

### **4. Coût**

- a. Les avantages d'achat ne seront facturés qu'à partir du dernier des jours suivants : (i) 90 jours après la date de l'abonnement, ou (ii) la date du premier achat. Par la suite, le coût des avantages d'achat est de 9,98 \$ par mois (taxes incluses). Les avantages d'achat seront automatiquement renouvelés et les frais de 9,98 \$ seront facturés à la fin de chaque mois, à moins que l'abonné au Club des avantages d'achat ne résilie les avantages d'achat comme indiqué ci-dessus (voir la section 3) ou que MDG n'y mette fin par ailleurs.
- b. Si un abonné du Club des avantages d'achat n'effectue pas d'achat d'un produit auprès de MDG, aucuns frais ne seront facturés à l'abonné du Club des avantages d'achat. Les avantages d'achat seront automatiquement facturés à l'abonné du Club des avantages d'achat autorisé par l'abonné du Club des avantages d'achat pour le paiement de son produit MDG, sauf si un abonné des avantages d'achat demande à payer le coût des avantages d'achat en employant l'un des modes de paiement autorisés par MDG, un chèque ou une carte de crédit.
- c. Si le mode de paiement autorisé que nous avons dans nos dossiers pour l'abonné du Club des avantages d'achat est refusé pour le paiement des frais de l'abonné du Club des avantages d'achat, nous enverrons à l'abonné du Club des avantages d'achat un avis par courriel concernant le paiement refusé. L'abonné au Club des avantages d'achat devra alors nous fournir un nouveau mode de paiement admissible dans les 14 jours civils suivant l'avis par courriel, sinon les avantages d'achat de l'abonné du Club des avantages d'achat seront automatiquement annulés, sans autre avis à l'abonné

- d. Si la méthode de paiement autorisée que nous avons dans nos dossiers pour l'abonné du Club des avantages d'achat est refusée pour le paiement des frais de l'abonné du Club des avantages d'achat, nous enverrons à l'abonné du Club des avantages d'achat un avis par courriel concernant le paiement refusé. L'abonné au Club des avantages d'achat doit nous fournir un nouveau mode de paiement admissible dans les 14 jours civils suivant l'avis par courriel, sinon les avantages d'achat de l'abonné au Club des avantages d'achat seront automatiquement annulés, sans autre avis à l'abonné.
- e. MDG peut modifier le coût des prestations d'achat à sa discrétion, conformément aux lois applicables et à la présente entente.
- f. Les avantages d'achat ne sont pas transférables et ne peuvent être utilisés que par les personnes à qui ils sont accordés.
- g. Les avantages d'achat peuvent être résiliés à la discrétion de MDG conformément à l'article 12 des conditions d'utilisation. De même, MDG peut choisir de ne pas renouveler les avantages d'achat.
- h. Toutes les avantages des Avantages à l'achat expirent au moment où les Avantages à l'achat sont résiliés par MDG ou par un Abonné du Club des avantages à l'achat, sauf indication contraire expresse de ce dernier.
- i. À MOINS QUE L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT NE NOUS AVISE AVANT QUE DES FRAIS LUI SOIENT IMPUTÉS QU'IL VEUT ANNULER OU QU'IL NE VEUT PAS RENOUELER AUTOMATIQUEMENT SON ABONNEMENT AU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT, L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT COMPREND QUE SON ABONNEMENT AU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT CONTINUERA AUTOMATIQUEMENT, ET L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT NOUS AUTORISE (SANS PRÉAVIS, À MOINS QUE LA LOI APPLICABLE L'EXIGE) À PERCEVOIR LA COTISATION MENSUELLE ALORS APPLICABLE, EN PORTANT LES FRAIS AU MÊME MODE DE PAIEMENT QUE CELUI QUI A ÉTÉ AUTORISÉ PAR L'ABONNÉ POUR LE PAIEMENT DE SON PRODUIT MDG, OU PAR L'UN DES AUTRES MODES DE PAIEMENT AUTORISÉS PAR MDG.

## **5. Privilèges des avantages d'achat**

- a. Exclusivités du Club des avantages d'achat - prix d'abonnement :
  - i. L'abonné du Club des avantages d'achat aura un accès exclusif aux prix des abonnés du Club, s'il y a lieu et s'ils sont offerts, plutôt qu'aux prix offerts aux membres du grand public qui ne sont pas abonnés.
- b. Premier accès à des nouveaux produits et à des références exclusives :
  - i. Les abonnés auront le premier accès pour acheter de nouveaux produits, le cas échéant et comme offerts par MDG, avant qu'ils soient offerts au grand public.
  - ii. Les abonnés du Club des avantages d'achat auront accès à des produits exclusifs, le cas échéant et comme offerts par MDG, qui ne sont pas offerts au grand public.
  - iii. Les abonnés du Club des avantages d'achat ne sont pas obligés d'acheter tout article nouveau ou exclusif que MDG propose.
- c. Garantie de réduction de prix
  - i. Les abonnés du Club des avantages d'achat reçoivent une garantie de prix de 90 jours ("garantie de réduction de prix"), ce qui signifie que si MDG baisse le prix d'un produit dans les 90 jours suivant l'achat de ce produit par un abonné du Club des avantages d'achat, celui-ci est admissible soit à un crédit ou un remboursement pour la différence du prix payé et le nouveau prix inférieur ("crédit garanti pour la réduction du prix"). Les crédits de garantie de baisse de prix admissibles qui sont échangés par l'abonné du Club des avantages d'achat seront crédités sur le formulaire de paiement utilisé par l'abonné du Club des avantages d'achat pour l'ordre dans lequel la garantie de baisse de prix est rachetée.
  - ii. Pour demander le crédit ou le remboursement, l'abonné du Club des avantages d'achat doit communiquer avec le service à la clientèle de MDG en composant le 1-800-906-0976, poste 352. Pour recevoir le crédit, l'abonné au Club des avantages d'achat doit fournir des renseignements ou des documents à l'appui démontrant que MDG a réduit, dans les 90 jours suivant l'achat, le prix d'un produit identique à celui que l'abonné au Club des avantages d'achat a acheté.
  - iii. SI L'ABONNÉ DU CLUB D'AVANTAGES D'ACHAT A REMARQUÉ QUE LE PRIX DU PRODUIT ACHETÉ A BAISSÉ DEPUIS LA DATE D'ACHAT, L'ABONNÉ DU CLUB D'AVANTAGES D'ACHAT EST RESPONSABLE DE DEMANDER LA RÉDUCTION DE PRIX EN COMMUNIQUANT AVEC LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE MDG AU 1-800-906-0976 POSTE 352 DANS LES 95 JOURS CIVILS SUIVANT L'ACHAT D'UN PRODUIT AUPRÈS DE MDG (LA « DATE D'ACHAT »), AVEC LES INFORMATIONS ET/OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.
  - iv. Le crédit de garantie de réduction de prix ne sera accordé qu'en relation avec une baisse de prix d'un produit identique à celui qui a été acheté par l'abonné du Club des avantages à l'achat
  - v. Le crédit de réduction de prix ne sera accordé à l'abonné du Club des avantages à l'achat que s'il répond aux

critères suivants :

- a. L'abonné du Club des avantages d'achat était un abonné du Club des avantages d'achat au moment de la garantie de baisse de prix, et
- b. l'abonné du Club des avantages d'achat est un abonné du Club des avantages d'achat au moment où il demande le crédit de la garantie de baisse de prix.

## **6. Restrictions et limitations générales**

L'avantage d'achat est soumis aux restrictions suivantes :

- a. MDG se réserve le droit, à sa discrétion, de mettre fin aux avantages d'achat à tout moment, d'apporter des modifications aux garanties d'achat qui s'appliqueront de manière prospective lors du prochain renouvellement mensuel des avantages d'achat. MDG peut également choisir de ne pas renouveler les avantages d'achat.
- b. Le non-respect des présentes conditions ou l'abus des privilèges des avantages d'achat peut provoquer l'annulation des avantages d'achat ou la réduction de certains privilèges.
- c. MDG peut envoyer à l'Abonné du Club des avantages d'achat un courriel et d'autres communications relatives aux avantages d'achat (quels que soient les paramètres ou préférences relatifs à tout compte que l'Abonné du Club des avantages d'achat établit sur notre site Web).

## **7. Décès**

- a. En cas de décès d'un Abonné du Club des avantages d'achat, les avantages d'achat de l'Abonné du Club des avantages d'achat seront annulés.

## **8. Communications**

- a. L'abonné au Club des avantages d'achat signalera immédiatement à MDG tout changement d'adresse postale, d'adresse électronique et d'autres coordonnées que l'abonné au Club des avantages d'achat peut avoir fournies à MDG en rapport avec les avantages d'achat et/ou avec son compte MDG.
- b. MDG décline toute responsabilité pour tout courrier mal acheminé, perdu ou retardé résultant de l'omission d'un abonné du Club des avantages d'achat de fournir un tel avis. MDG peut également communiquer avec un abonné du Club des avantages d'achat par voie électronique et tout avis ou relevé électronique du compte fourni à l'abonné du Club des avantages d'achat, ou toute convention faite électroniquement, sera considéré comme étant « fait par écrit », signé et délivré à toute fin sauf disposition contraire de la loi.

## **9. Utilisation de l'information**

- a. MDG peut échanger tous les renseignements relatifs aux avantages d'achat d'un abonné du Club des avantages d'achat et aux transactions avec d'autres parties, comme les partenaires participants, les commerçants ou les fournisseurs de services, selon les besoins, pour administrer les avantages d'achat, pour fournir les avantages d'achat et pour fournir les avantages d'achat à l'abonné, par la poste ou par courriel.
- b. Toute collecte, utilisation ou divulgation de renseignements personnels au sujet d'un abonné du Club des avantages d'achat doit être conforme à l'entente applicable signée par l'abonné du Club des avantages d'achat et à la Politique de confidentialité de MDG qui est accessible au <https://secure.mdg.ca/content/default.aspx?isqc=oui&LID=2&type=privacy>.

## **10. Renonciation**

- a. MDG et l'abonné du Club des avantages d'achat conviennent que toute renonciation par MDG au strict respect, à l'exécution ou au respect par un abonné du Club des avantages d'achat de toute partie des présentes conditions et toute prolongation de délai ou autre faveur accordée par MDG, soit expressément ou par voie de conduite, ne modifiera, n'affectera ni ne portera atteinte à aucun des droits ou recours de MDG et n'aura d'effet que dans le cas spécifique et aux fins pour lesquelles elle a été donnée et ne sera pas considérée comme une renonciation à aucun des droits et recours de MDG dans le contexte de toute autre violation des présentes conditions.
- b. MDG et l'abonné au Club des avantages d'achat conviennent que tout retard ou toute omission de la part de MDG dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu des présentes ne constituent pas une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours.

## **11. Modification des avantages d'achat et des présentes conditions d'achat**

- a. MDG se réserve le droit de modifier les avantages d'achat et les présentes conditions à tout moment, moyennant un préavis prévu par la loi. Les modifications apportées aux avantages d'achat peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, (i) des modifications apportées à tout avantage, ou (ii) des modifications apportées aux exigences pour être ou devenir un abonné au Club des avantages d'achat. Les modifications apportées aux avantages d'achat s'appliqueront lors du renouvellement automatique des avantages d'achat, à moins que l'abonné du Club des avantages d'achat n'indique son intention de ne pas renouveler son abonnement.
- b. Si une modification des présentes conditions est jugée invalide, nulle ou non exécutoire pour quelque raison que ce soit, cette modification est dissociable et n'affecte pas la validité et le caractère exécutoire des autres modifications ou conditions. L'UTILISATION DES AVANTAGES D'ACHAT PAR L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT APRÈS QUE NOUS AYONS MODIFIÉ CES CONDITIONS CONSTITUE L'ACCEPTATION DES MODIFICATIONS PAR L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT. SI L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT N'ACCEPTÉ AUCUN CHANGEMENT, L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT DOIT ANNULER SES AVANTAGES D'ACHAT..

## **12. Résiliation**

- a. MDG peut suspendre ou résilier les avantages d'achat à tout moment moyennant un préavis de trente (30) jours à l'abonné du Club des avantages d'achat.
- b. L'abonné au Club des avantages d'achat peut annuler les avantages d'achat en tout temps en appelant le service à la clientèle de MDG au 1 800 906-0976, poste 352, pour demander l'annulation des avantages d'achat.  
Si des événements indépendants de la volonté de MDG, tels que des grèves, des cas de force majeure, des actes de terrorisme, des troubles civils, des guerres ou des changements dans les conditions économiques ou commerciales, devaient avoir une incidence importante sur la volonté de MDG à maintenir les avantages d'achat tels qu'ils sont alors constitués, les avantages d'achat pourraient être suspendus ou résiliés, en totalité ou en partie, et les avantages et privilèges des abonnés du Club des avantages d'achat pourraient être annulés sans avis à l'abonné et ne pourraient être ultérieurement rachetés, consolidés, convertis, changés, combinés, transférés ou annulés.
- c. MDG peut suspendre ou résilier l'abonnement de l'abonné du Club des avantages d'achat et annuler ses avantages et privilèges immédiatement (i) en cas de fraude ou d'abus par l'abonné du Club des avantages d'achat relativement aux avantages d'achat, (ii) en cas de fausse déclaration à MDG, (iii) en cas de nonrespect de ces conditions par l'abonné du Club des avantages d'achat, (iv) en cas de faillite personnelle de l'abonné du Club des avantages d'achat, (v) en cas de décès de l'abonné du Club des avantages d'achat.
- d. À la date d'entrée en vigueur de la résiliation des avantages d'achat, les avantages d'achat de l'abonné du Club des avantages d'achat cesseront immédiatement.
- e. Dans le cas où l'abonné du Club des avantages d'achat annule son abonnement aux avantages d'achat après avoir payé ou renouvelé les avantages d'achat pour le mois, le coût de ceux-ci sera calculé proportionnellement, puis le montant applicable dû au membre pour le reste du contrat lui sera remboursé sur le même mode de paiement que l'abonné du Club des avantages d'achat a autorisé pour l'achat de son produit MDG.

## **13. Indemnisation**

L'abonné du Club des avantages d'achat s'engage à défendre, indemniser et dégager MDG contre toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat, découlant de ou liés à l'utilisation des avantages d'achat.

## **14. Limitation de responsabilité**

**LES LOIS DE CERTAINS TERRITOIRES, Y COMPRIS LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ OU DE CERTAINS DOMMAGES. SI CES LOIS VOUS CONCERNENT, CERTAINES EXCLUSIONS OU TOUTES LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS CI-DESSOUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS, ET VOUS POURRIEZ AVOIR DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES.**

OUTRE LES AUTRES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DES [MODALITÉS ET CONDITIONS](#) ET DE LA [CLAUSE C NON-RESPONSABILITÉ](#) DE MDG.CA, NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, GARANTIE, DÉLICTEUSE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LE DERNIER MONTANT DE VOTRE ABONNEMENT QUE VOUS AUREZ PAYÉ. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ SERA APPLICABLE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET RESTERA EN VIGUEUR EN CAS D'ANNULATION OU DE RÉSILIATION DES PRIVILÈGES ET CONDITIONS D'ABONNEMENT AU CLUB DES AVANTAGES D'ACHAT DE MDG.

## **15. Loi applicable**

Le présent article ne s'applique pas dans la province de Québec. Les présentes modalités sont régies et interprétées par les lois de la province de l'Ontario, sans égard aux principes de conflit de lois qui exigeraient l'application des lois d'un autre territoire. Sous réserve de toute disposition applicable en matière de règlement des conflits des présentes modalités, MDG et l'abonné au Club des avantages d'achat se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario.

## **16. Divisibilité**

Si l'une des dispositions des présentes conditions est jugée illégale, nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette disposition sera réputée séparée du reste des présentes conditions et n'affectera pas la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions.

## **17. Confidentialité**

MDG respecte le droit de l'Abonné du Club des Avantages d'Achat à la confidentialité de ses données personnelles. Notre politique de confidentialité décrit en détail nos politiques et pratiques. Veuillez consulter/lire la Politique de confidentialité des MDG qui est disponible sur <https://secure.mdg.ca/content/default.aspx?LID=2&type=privacy>.